

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Journal de l'Association "Amis des Chemins de Ronde"
C. C. P. 862 30A. Rennes. Siège social Le Lomer 56760 PENESTIN
Association Départementale affiliée à l'association Nationale
des Amis des Chemins de Ronde. Siège Social : 3, Quai de Châteaubriand 35000 Rennes

Directeur de la publication : Mme M. A. ECHARD.

Journal du 1er Avril 1994

Prix : 20 F.

Je marche....

Je marche....

Je marche....

Directeur de la publication : Marie-Armelle ECHARD.

Equipe du journal : Marie-Armelle ECHARD
Norbert BOURLET
F. QUIVIGER
et les adhérents

Maquette et dessins
(sauf page 18) Jacques LAVAL

Composition, impression OLAC - Lorient.

Prenez note

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE EN BRETAGNE

ACR Siège National	Maître P. LANGLAIS 3, quai de Châteaubriand	35000 RENNES	
ACR Finistère	1, rue de la Forêt	29000 QUIMPER	98 90 28 52
ACR Ille et Vilaine	Le Pont Martin	35800 ST BRIAC	
ACR Morbihan	Le Lomer Secrétariat	56760 PENESTIN 56270 PLOEMEUR	99 90 36 80 97 82 92 02

*Nous recherchons des bonnes volontés pour
organisation et accompagnement de nos sorties*

Le 3 janvier 1986, sous la pression d'une opinion publique de plus en plus sensible aux problèmes d'environnement, nos parlementaires, à l'unanimité, avaient voté une loi dite d'aménagement et de protection du littoral. Le 9 février 1994, une nouvelle loi d'urbanisme a été adoptée pour limiter les effets de la loi précédente. Comment, à si peu d'années de distance, des textes si peu cohérents ont-ils pu voir le jour ? Quel était le contenu de la loi de 1986, dite Loi Littoral ? Quel est, pour l'essentiel, celui de la loi de 1994, dite Loi Bosson ? Quelles sont les motivations de ceux qui les ont votées ou fait voter ?

La loi de 1986 était, pour une part, une loi d'aménagement. Elle autorisait la poursuite de l'urbanisation en bord de mer, et même de grosses opérations, telle que la création de ports de plaisance avec leur infrastructure immobilière. On l'a bien vu à Trébeurden. Cependant elle marquait un progrès significatif pour la protection des rivages. En particulier, elle s'efforçait de définir des espaces ("bande littorale des cent mètres", "espaces remarquables", "espaces proches du rivage") où les constructions sont totalement prohibées ou très difficilement réalisables. Aussi les associations de protection qui ont attaqué, sur la base de la Loi Littoral, des projets excessifs et trop proches de la mer, ont toujours eu gain de cause devant les Tribunaux.

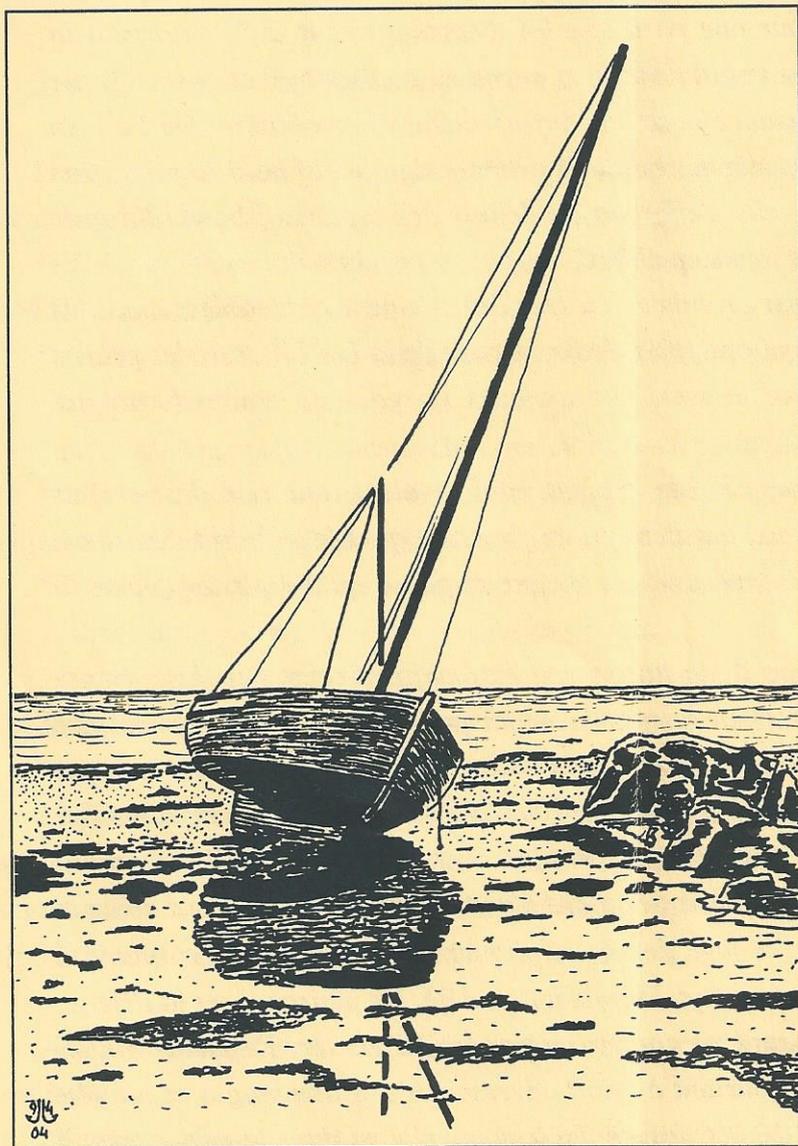
Que s'est-il passé alors ? Les maires, qui avaient autorisé les projets sanctionnés par les Tribunaux, auraient pu en conclure qu'il leur fallait désormais respecter la loi. Ils ont raisonné tout autrement et pensé qu'il était urgent de la réformer.

Cette première explication de la loi Bosson est confirmée par l'analyse de son contenu. Elle renferme, en effet, une série de dispositions visant à rendre plus difficile l'accès aux Tribunaux pour les associations et les particuliers. Ainsi tout plaignant devra apposer un timbre fiscal de 100 francs sur sa requête et la notifier par lettre recommandée à son adversaire. De plus, il ne pourra plus utiliser certains arguments juridiques (vices de forme des plans d'occupation des sols) passé un délai de deux mois. Au contraire, le juge devra s'expliquer sur ses motivations quand il ordonnera l'interruption des travaux. Depuis un an déjà, les maires, dont la défense devant les Tribunaux est assurée gratuitement par les Directions Départementales de l'Équipement, réclament pourtant à leurs adversaires des dommages et intérêts qui peuvent s'élever jusqu'à 10 000 francs. La loi nouvelle va dans le même sens. Il s'agit, par tous les moyens, y compris pécuniaires, de couper les ailes des associations.

Une seconde série de dispositions de la loi Bosson vise à assouplir les mesures les plus contraignantes de la Loi de 1986. On prendra pour exemple l'autorisation de construire des stations d'épuration dans la bande des 100 mètres. Les Amis des Chemins de Ronde apprécieront particulièrement le nouveau décor qu'on leur prépare !

Mais pourquoi un tel désir de béton subsiste-t-il chez nos élus alors même qu'ils avaient reconnu, dès 1986, l'urgence de la protection ? Plusieurs explications peuvent être avancées. Le poids de certains intérêts catégoriels n'est pas négligeable : propriétaires fonciers, promoteurs, entrepreneurs, notaires constituent une bonne part de l'électorat local.

Le poids des finances communales ne l'est pas non plus. Chacun le sait : le tourisme, s'il fait la fortune des particuliers, grève lourdement le budget des communes en les obligeant à construire des réseaux (tout à l'égoût, routes....) surdimensionnés. Il ne les enrichit que par le biais des taxes d'équipement, c'est pourquoi tout "bon" maire est bâtisseur.



Pris entre un impératif et son contraire, les élus pratiquent l'art du trompe l'oeil. Ils commanditent des campagnes publicitaires, telle Bretagne Nouvelle Vague, dont les photos truquées gommant systématiquement la réalité du littoral, un mitage omniprésent dont ils sont les responsables. Ou bien encore ils votent, à l'unanimité, des lois de protection, sans avoir du tout l'intention de les appliquer.

Les associations, quant à elles, n'ont pas cette maîtrise de l'illusionnisme. Elles croient, en toute bonne foi, que les lois sont faites pour être respectées. Sachant qu'une grande majorité de Français leur font confiance pour que le littoral ne soit pas défiguré, elles ont donc réclamé l'application de la Loi Littoral. C'est leur action qui explique la Loi Bosson et les textes sur l'urbanisme qui vont suivre, car le pire est encore à venir. Toutes leurs armes juridiques n'ont

pas, en effet, encore été retirées aux citoyens naïfs qui osent croire aux lois.

Pour nos élus, la seule politique de protection acceptable n'est-elle pas, en fait, celle dont on affiche la volonté, mais qu'on s'abstient de pratiquer ?

**La Présidente,
Marie-Armelle ECHARD.**

Chemins de Ronde : des Amis, pour quoi faire ?

L'appellation "Amis des Chemins de Ronde" a parfois étonné : on pensait à la ronde enfantine, on appréciait peu une sorte de référence militaire pourtant bien éloignée de l'esprit de Me Langlais, notre Président-Fondateur. Aujourd'hui même, on tire prétexte de cette interprétation étroite pour contester notre droit à la défense du littoral.

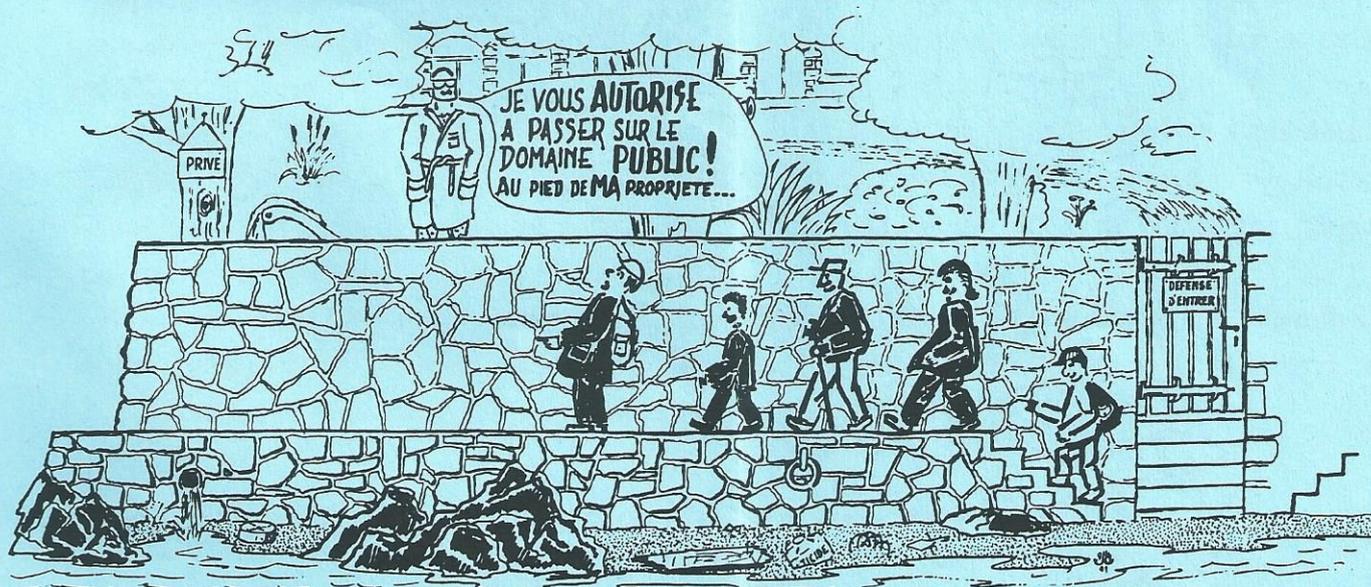
Il est pourtant clair que l'appellation "chemin de ronde" (celui du château fort) n'est pas une notion première mais l'association de deux idées de base, celle de surveillance et celle d'alentour, aussi anciennes, au moins, que la sédentarisation de l'homme. Le chemin de ronde est, tout simplement, ce passage à bord de domaine qui permet la surveillance "à l'entour".

Les A.C.R. retiennent l'idée de "passage" légalisé par la loi de 1976 créant "une servitude de passage pour les piétons en bord de mer" et celle de surveillance mais sous une forme nouvelle correspondant aux réalités comme aux exigences de la société moderne.

L'appellation "chemin de ronde" est donc l'affirmation d'un droit et l'expression d'une exigence, celle de la qualité de l'environnement en bord de mer.

Aussi, notre association n'est-elle pas, comme on le pense trop souvent, un simple rassemblement de marcheurs ou une organisatrice d'excursions et nous devons rappeler nos objectifs :

- * Faire mieux connaître la côte
- * La défendre contre les accaparements, les dégradations, les aménagements abusifs
- * Conserver au chemin côtier un environnement aussi naturel que possible
- * Améliorer et développer les possibilités de cheminement.



Nos moyens sont notre bulletin, nos sorties, nos chantiers, nos interventions auprès des pouvoirs administratifs et judiciaires.

* Nos sorties ont pour objet de mieux faire connaître et apprécier la côte, de susciter des promenades individuelles ultérieures, de faire constater les agressions en expliquant nos interventions ; de montrer des réalisations judicieuses ; d'apporter notre soutien à des associations locales confrontées à des problèmes d'aménagements abusifs.

* Nos chantiers offrent des exemples concrets en recherchant l'implication des populations concernées.

* Dans les conflits, nous recherchons avant tout la concertation, l'explication. Nos résultats positifs ne sont pas des victoires, mais la reconnaissance légitime de droits bafoués.

Si vous souhaitez que le spectacle de la mer demeure un droit naturel, que le sentier côtier existe partout, qu'il ne soit pas un passage acrobatique ou un couloir bordé de béton,

Aidez les Amis des Chemins de Ronde et travaillez avec eux.

F. QUIVIGER et N. BOURLET, Février 1994



On nous a volé la côte !...

Au temps des fêtes de fin d'année, un soleil éclatant autant que provisoire, a attiré sur la côte de nombreux promeneurs avides d'air pur.

Mais un mauvais génie a semé sur nos plages de méchantes petites choses dont nos puissances tutélaires ont voulu nous protéger :

- * plages interdites, grilles, panneaux
- * uniformes, amendes.

Où marcher ?

Mais qu'est devenu "le chemin du douanier" ? Souvenir mythique ?

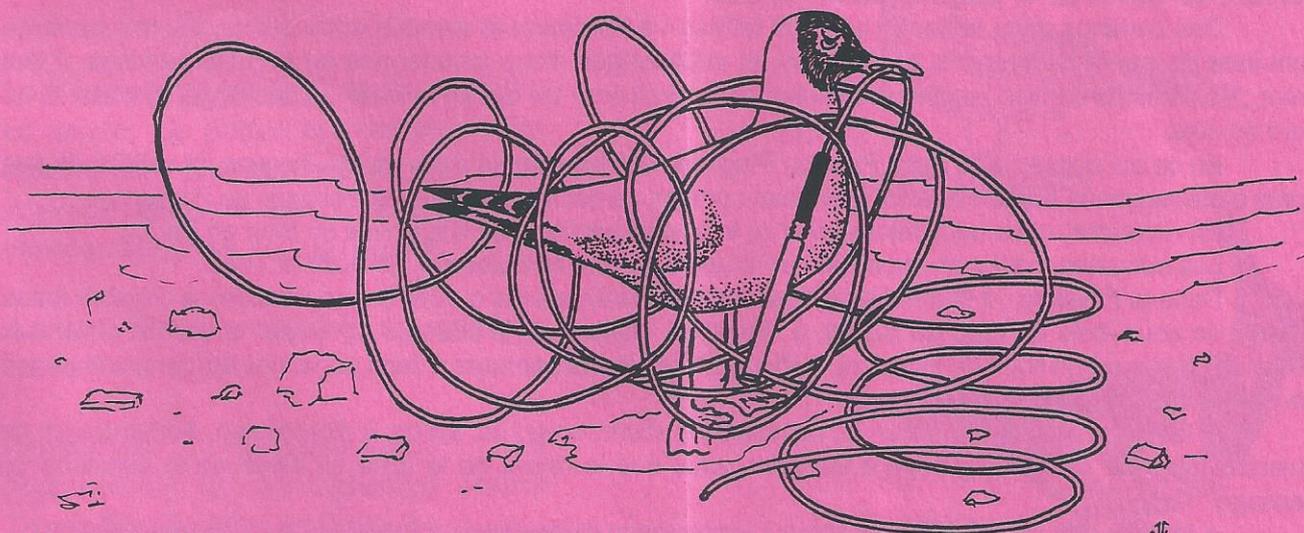
Là où le chemin de ronde a pris la relève, on flâne librement.

Ailleurs ... saluez les heureux accapareurs ... et regardez la route, son enrobé, ses autos mugissantes et polluantes et ...

Adieu, air pur !

Mais mobilisez-vous pour la reconquête côtière !...

F. QUIVIGER.



La mouette rieuse a pris la chose très au sérieux...

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Assemblée Générale du 5 septembre 1993

L'Assemblée Générale s'est déroulée à l'issue d'une randonnée de 14 kilomètres sur les communes de Plouharnel, Carnac en matinée, Belz l'après-midi.

Plus de 250 personnes ont participé aux travaux de cette assemblée (des cars venus de Vannes, Quimper, Lorient, Pénestin). A signaler le courage d'un des participants qui est venu en mobylette de Penmarch.

Matinée

Début de la marche à la chapelle St-Barbe, en Plouharnel où M. P. Morice nous a fait apprécier sa belle voix dans un chant breton. Un magnifique parcours jusqu'à la rivière du Pô en Carnac.

A la Trinité/mer, malgré un emploi du temps très chargé, M. Le Maire a honoré de sa présence l'assemblée générale, a félicité l'association pour le sérieux de son travail, et le dynamisme de ses adhérents : 600 familles réparties sur le littoral de la Bretagne-Sud, avec des points forts (Belz : 50 adhérents - Lorient, Vannes, Moëlan/mer, Quimper).

Après-midi

La rivière d'Etel - Locoal Mendon : à la pointe des corbeaux, nous avons constaté un enrochement sans enquête publique ; un chemin ombragé nous mène aux caches de Cadoudal ; puis c'est la commune de Belz avec ses belles réalisations, qui nous mènent à l'Île St-Cado, à Pors Nico, terminus de la randonnée.

A Belz, au cours de la réception avec la Municipalité, M. Le Maire a exprimé sa volonté de voir se terminer le sentier côtier malgré l'opposition de certains privilégiés. M. Le Maire a souligné l'intérêt touristique, économique pour sa commune de cette promenade de 22 kilomètres. Notons la remise du fanion de la Ville de Belz aux Amis des Chemins de Ronde. Une belle coopération Municipalité/Association!

A Belz, M. Kergosien représentant des Amis des Chemins de Ronde n'a pu participer à la randonnée suite à une chute au cours d'une reconnaissance sur un point litigieux.

Au cours de l'assemblée, a été évoquée une longue liste de plaintes cette année.

A Belz, sur la rivière d'Etel, des travaux entrepris sans autorisation dans la bande des 100 mètres à la pointe de Kério, et qui obstruent le chemin de ronde.

A Arradon, l'extension de la station d'épuration à Pen Meil en bordure du sentier côtier.

Des défenses contre la mer faites sans autorisation, ni enquête publique à Locoal Mendon (réalisation de jardins suspendus sur le domaine public maritime, au Roch : création d'une plage privée à Beg Bran).

Larmor Baden (déroctage de la plage pour remplacer les rochers par un mur !)

Nous demandons que toutes ces infractions soient poursuivies de même que le muret construit à Cardelan en Baden sur le domaine public maritime.

Des parkings dans la bande des 100 mètres : à Ploemeur et Arradon entre autres. De tels parkings sont interdits par la loi littoral et nos rivages ne méritent pas d'être transformés en simples parkings. Il faut créer des parkings de dissuasion avec seulement le droit pour les automobilistes de décharger le matériel en bord de côte.

En ce qui concerne le Point Passion Plage de Sarzeau, sur la dune de St-Jacques, la validité de nos griefs a été reconnue par le Préfet du Morbihan : procès verbal a été adressé et transmis au Procureur.

En revanche, nous nous réjouissons du très beau sentier créé à la Pointe du Blair en Baden.

Les enquêtes publiques ont eu lieu à Pénestin, St-Pierre Quiberon, Le Hézo et Theix.

Dans le Finistère : il faut dans ce département mentionner la qualité des réalisations à Combrit (beau chemin en sous-bois du bord de l'Odet), à Nevez (le Maire a eu le courage d'imposer le sentier côtier aux riverains du site magnifique de Rospico), à Plougouvelin (beau parcours à flanc de falaise se terminant au fort de Berthaume en pleine restauration.).

Il faut également dénoncer le comblement d'une anse du Belon à Riec/Belon, l'interruption du cheminement par un parking privé à Bénodet, ainsi que le retard de la mise en place de la servitude de passage.

A Moëlan non respect de la loi littoral (implantation d'une station d'épuration en zone protégée)

Nous reparlerons de tout cela lors d'une prochaine réunion à Quimper.

Enfin, nous rappelons que le sentier côtier est réservé, par la loi, aux seuls piétons. En été, particulièrement, l'affluence des promeneurs est trop grande pour y tolérer chevaux, VTT, dont le passage accélère, en outre, la dégradation des falaises.

PREFECTURE DU FINISTERE

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'URBANISME,
DES SITES ET DES ENQUETES PUBLIQUES

QUIMPER, le - 6 DEC. 1993

AFFAIRE SUIVIE PAR : F. TREBERN
TELEPHONE : 98.76.28.38

**Monsieur le Président de
l'Association "Les amis des
chemins de ronde du Morbihan"
A.C.R. 56
Le Lomer
56760 PENESTIN**

Monsieur le Président,

Comme suite à notre échange de correspondances au sujet de travaux de remblaiements effectués dans l'anse de la Porte Neuve sur la commune de RIEC-sur-BELON, je vous confirme que la Direction Départementale de l'Equipement a constaté la réalisation

- d'un remblaiement sur le domaine public maritime de 450 m² de superficie, sur une hauteur de 1,30 m environ
- d'un busage de ruisseau sous le remblai par des canalisations en béton de 400 mm de diamètre
- avec aménagement d'une voie sur le Domaine Public Maritime reliant les Etablissements CADORET au fond de l'anse de la Porte Neuve.

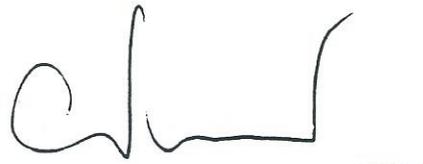
Une rencontre a eu lieu sur le site, au cours de laquelle M. CADORET a reconnu avoir réalisé les travaux décrits ci-dessus.

Aussi, celui-ci a-t-il été mis en demeure de remettre les lieux en leur état initial avant la fin du mois de septembre.

Enfin, je puis vous indiquer que récemment il a été constaté que les travaux de mise en état des lieux étaient achevés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PREFET,



Christian FREMONT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

VTT et SENTIERS COTIERS...

L'engouement pour les VTT annonce de nouveaux soucis sur la côte. Les VTTistes se ruent à la conquête des sols encore indemnes et de nos sentiers, encouragés par les comptes-rendus d'épreuves aberrantes comme un "Championnat de cyclo-cross" sur "le sentier du douanier" (vu à la télé...).

Notre société crée des machines nouvelles qu'il faut vendre. Et pour vendre, on travaille sur l'imaginaire : les belles balades en famille (4 VTT, ça décape !), les sites pittoresques qu'on découvre (les regarde-t-on ?) ainsi naissent l'attrait, le désir, puis le besoin...

Mais ne peut-on éprouver les mêmes joies sans machine ? à pied, n'est-on pas aussi bien en famille ? les paysages ne sont-ils pas aussi beaux ?

Nous ne nions pas le plaisir qu'on peut éprouver à maîtriser son engin sur des sols difficiles, mais pense-t-on aux dégâts ? Les espaces libres sont devenus rares et le nombre est destructeur comme l'on été (et restent) les voitures.

Nous ne sommes pas **CONTRE** les VTT, nous redoutons leur prolifération et leur mauvais emploi. La côte est une zone fragile, mutilée, dégradée. De plus en plus menacée, elle a besoin de paix et de protection. Protéger ne veut pas dire qu'il faut multiplier les interdits mais apprendre à respecter le droit de chacun. Le sentier côtier, notre "chemin de ronde", est défini par la loi sur la base d' "une servitude de passage pour les piétons en bord de mer". Il n'est ouvert ni aux vélos, ni aux chevaux, ni ...

A la collectivité de rendre l'information et la signalisation efficaces. Aux citoyens de respecter la loi.

F. QUIVIGER, Février 1994.

**Participer aux actions des Amis des Chemins de Ronde
c'est :**

*Vouloir protéger
la côte !*

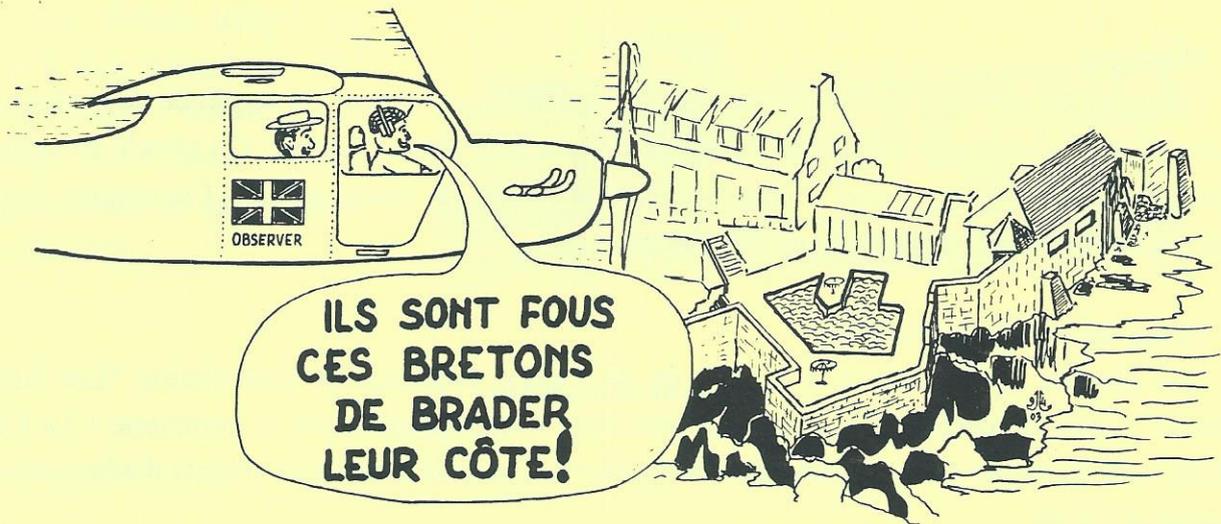
*Défendre l'accès
au littoral*

*Préparer le cheminement
de demain*

Nouvelles Brèves...

Billiers

Un médecin parisien prévoit de réaliser une balnéothérapie "phénicienne" sur le site de la Pointe de Penn Lann, déjà interdit aux piétons par le précédent propriétaire. Pour accéder au littoral de Penn Lann, sera-t-il nécessaire de se payer une entrée à la thalasso ?



Saint-Pierre-Quiberon

Le sentier côtier a été prévu sur la départementale Quiberon-Plouharnel pendant quelques centaines de mètres. Une autre solution ne doit-elle pas être évidemment envisagée ?

Houat

EDF a balancé tous ses vieux poteaux à la côte. Chacun le sait, EDF est une grande protectrice de l'environnement !

Plouharnel, Crac'h, Sainte Hélène

Dans le département, certains sentiers font des détours pour éviter des chantiers d'ostréiculteurs à la retraite. Quel rapport avec les chantiers en fonctionnement ?

Des chantiers poussent à Plouharnel, Crac'h, Sainte-Hélène, avec fenêtres à l'étage et des velux dans le toit. Quel rapport avec les normes sanitaires européennes ?

Un hangar ostréicole de 25 m de long sur 35 de large a été autorisé dans la bande des 100 mètres. Est-ce la Bretagne nouvelle vague ?

Des maisons d'ostréiculteurs sont vendues à des touristes dans les zones ostréicoles, à Sarzeau et Local-Mendon, par exemple. Quel rapport avec la culture des huîtres ?

Rivière de Crac'h – La Trinité

On passe de moins en moins bien sur les rives de cette ria. Des chantiers transformés en restaurant (St-Philibert en aval du pont de Kérisper), en bar-crêperie (St-Philibert en amont du pont), surélevés d'appartements ou transformés en résidence secondaire (La Trinité en amont du pont de Kérisper), doublés d'une habitation avec parking sur le toit-terrasse (vu à Kersoulard, à Crac'h). Voilà pour le passé récent.

Et cela continue.

Un chantier est actuellement en cours de transformation avec étage et grandes baies vitrées, à Kersoulard, sans permis affiché. Où la loi sur la servitude de passage trouvera-t-elle donc à s'appliquer ?

Ploemeur

Ploemeur fut autrefois une des premières communes à avoir institué la servitude de passage. C'est aujourd'hui une des communes où la servitude est le moins bien entretenue. On circule au milieu des voitures au Pérello, au Talud, Plage des Kaolins... On ne passe pas au Courrégan. A quand l'amélioration promise depuis de nombreuses années ?

Etang du Pérello à Ploemeur

Une parcelle appartenant à la famille de M. Guéry, Président de l'association "Les Amis du Pérello", avait été déclassifiée avant une procédure d'expropriation par la commune ! Le Conseil d'Etat vient d'annuler cette déclassification. Puisse-t-il un jour annuler les projets d'urbanisation qui menacent l'étang.

Groix

Héli-Bretagne a été mise en liquidation judiciaire. Tout un secteur de côte, à Port-Melin, a été défiguré pour rien. Merci, Monsieur le Maire. La procédure juridique suit cependant son cours. L'audience à la Cour d'Appel est prévue pour le 9 septembre.

Sarzeau (Le Point Passion Plage)

Au cours du mois de juillet 93, un bâtiment de quelque 50 m² a été édifié en trois jours sur une dune à Sarzeau. Il s'agissait d'un Point Passion Plage destiné à la location de dériveurs et planches à voiles, et au commerce des glaces et boissons fraîches. La construction était illicite puisque élevée dans une zone non constructible du plan d'occupation des sols, de la bande des 100 mètres inconstructible, et sans permis de construire ! Le Maire de la commune, président de l'association nautique, responsable de cette construction illégale, a donc été assigné devant le Tribunal d'Instance de Vannes par l'ASPR (Association de protection de la Presqu'île de Rhuys). L'audience, renvoyée deux fois à la demande des avocats du Maire, a eu lieu le 2 mars. Faute d'autres arguments, ceux-ci ont objecté l'incompétence du Tribunal, lequel statuera le 13 avril. Un procès-verbal, dressé par le Préfet, a été, dans le même temps, adressé au Procureur de la République. Ce dernier n'a pas encore pris de décision. Une double procédure à suivre de très près. Dans ce département, un Maire a-t-il, ou non, le droit de construire, sans permis, dans les zones inconstructibles du bord de mer ?

Parkings

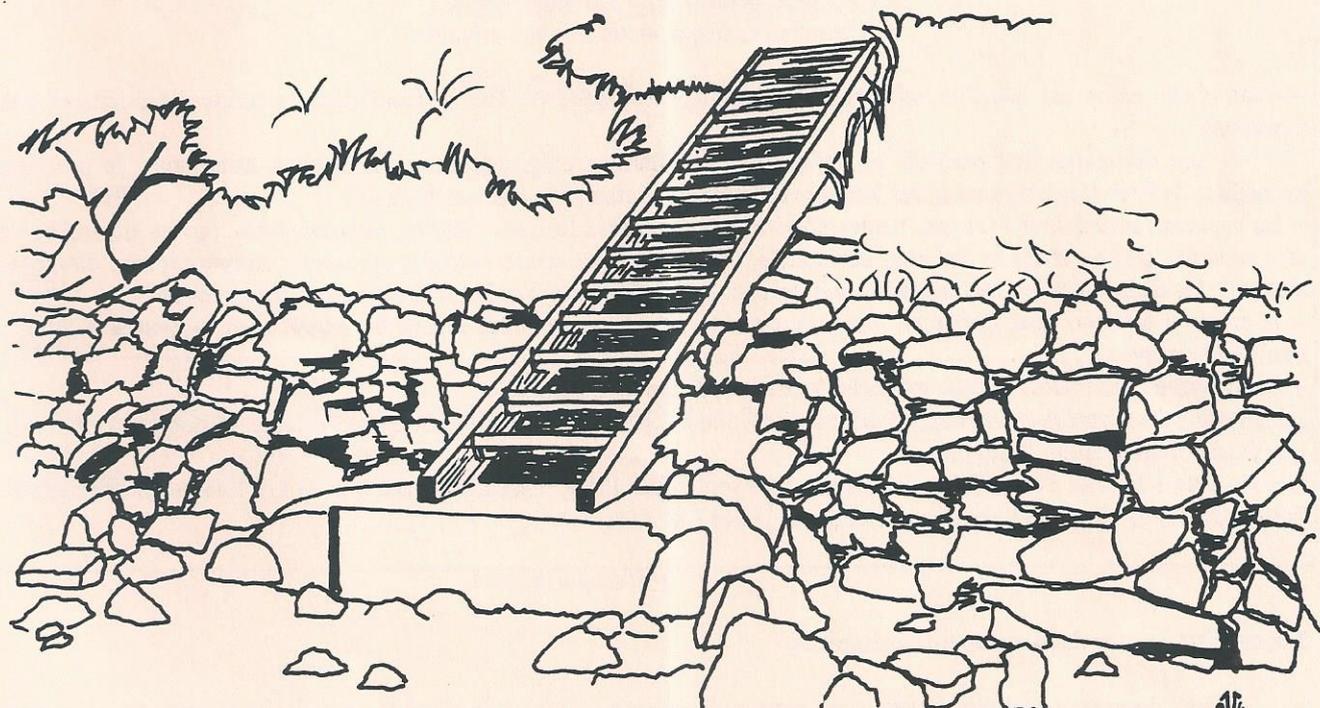
Les plaisanciers veulent leurs voitures près de leurs bateaux. Les baigneurs, près des plages. Les insulaires, près des embarcadères. Et les touristes, viennent-ils en Bretagne pour voir des parkings ou pour voir de beaux paysages ?

Mouillages sauvages à Conleau (Vannes)

La Préfecture du Morbihan a décidé de réduire le nombre de mouillages à Conleau. Heureuse initiative qui devrait être reprise ailleurs. Notre littoral doit-il aussi se transformer en parking à bateaux ?

Défense contre la mer

Aucun ouvrage ne peut être réalisé sur le DPM (Domaine Public Maritime) sans motif d'arrêt d'intérêt collectif. Tous doivent être autorisés après enquête publique. Diverses enquêtes sont ouvertes à ce propos dans notre département. Merci à l'Administration qui veille sur notre bien à tous. Nous attendons avec impatience les enquêtes de Baden et de Séné. A Cardélan et à la pointe du Bill, des propriétaires bien placés ont créé sans autorisation des murs sur la plage pour se débarrasser des promeneurs. Ceux-ci, par fort coefficient, ont de l'eau jusqu'aux genoux !



POINTE DU BLAIR Accès "privé" à la mer...

07

TROIS TEXTES ESSENTIELS

La Loi du 31 Décembre 1976

La loi du 31 Décembre 1976 a institué une servitude de passage de 3 m de large, réservée exclusivement aux piétons, le long du littoral français.

Cette servitude s'impose à toutes les propriétés privées riveraines de la mer.

Son tracé peut être modifié, et décalé de quelques mètres vers l'intérieur, lorsqu'il y a des risques d'érosion des falaises.

Il peut être également modifié quand une habitation, construite avant 1976, se trouve à moins de 15 m de la falaise. Cependant, si aucun passage n'est possible à l'arrière, la servitude peut être instaurée à moins de 15 m de la maison.

La servitude peut être suspendue lorsqu'elle entraverait le fonctionnement d'un établissement de pêche ; cette suspension est temporaire et cesse avec la fermeture du dit établissement.

Elle est également suspendue quand il existe des passages publics sur lesquels le cheminement des piétons peut s'effectuer en toute sécurité.

Elle peut enfin être encore suspendue pour préserver la tranquillité de la faune dans des milieux écologiques fragiles.

L'assiette de la servitude demeure la propriété des riverains, mais c'est la commune qui a en charge l'entretien du chemin et qui doit y assurer la sécurité.

Code de l'urbanisme

Articles L 160-6 et suivants

Articles R 160-8 et suivants

Loi Littoral du 3 Janvier 1986

Ses principales dispositions sont les suivantes :

- toute construction est interdite en bord de mer, dans une bande de 100 m (sauf dans la continuité d'espaces bâtis existants)

une dérogation est possible en faveur des installations exigeant, pour des raisons techniques, la proximité immédiate de l'eau (mais non pour des logements de fonction attenants à ces installations).

- les espaces remarquables (dunes, landes côtières, plages, zones boisées côtières, îlots inhabités, parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune) doivent être strictement préservés.

- la création de nouvelles routes en corniche est interdite. Les nouvelles routes de transit sont localisées à 2000 m minimum du rivage.

- des coupures vertes doivent être ménagées entre les pôles d'urbanisation.

- les installations autorisées sur le D.P.M. doivent faire l'objet d'une enquête publique, préalable ou non, selon les cas, à une Déclaration d'Utilité Publique.

Loi 86-2 du 3 Janvier 1986 / Décret et circulaire de septembre 1989, pris en application de la Loi Littoral. Instruction aux Préfets du 22 Octobre 1991 pour l'application de la Loi Littoral.

Loi sur l'accès aux documents administratifs

Les documents administratifs, type permis de construire ou plans d'occupation des sols sont, de plein droit, communicables aux personnes qui en font la demande.

L'accès aux documents administratifs s'exerce par consultation gratuite sur place et par délivrance de copies, en un seul exemplaire, aux frais de la personne qui les demande.

Le refus de communication est notifié à l'administré sous forme de décision écrite motivée.

Loi 78-753 du 17 Juillet 1978.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association Loi 1901)

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

SORTIES : Elles comportent un transport en car, bateau, un parcours à pied de 6 à 12 kilomètres, en plusieurs étapes, chacun marchant à son rythme suivant ses possibilités. Elles ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux etc...).

Le midi un pique-nique, le soir un buffet avec nos Amis locaux.

CHANTIERS : Remettre en état la bande littorale, participer avec une association, une municipalité à la réalisation de nouveau parcours.

REUNIONS : Rencontres entre nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral.

"

J'Y MARCHE..... J'Y VEILLE..... J'Y ADHERE

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Le Lomer – 56760 PENESTIN

C.C.P. Rennes A.C.R. 862-30 A

Je soussigné

NOM : Prénom :

Adresse :

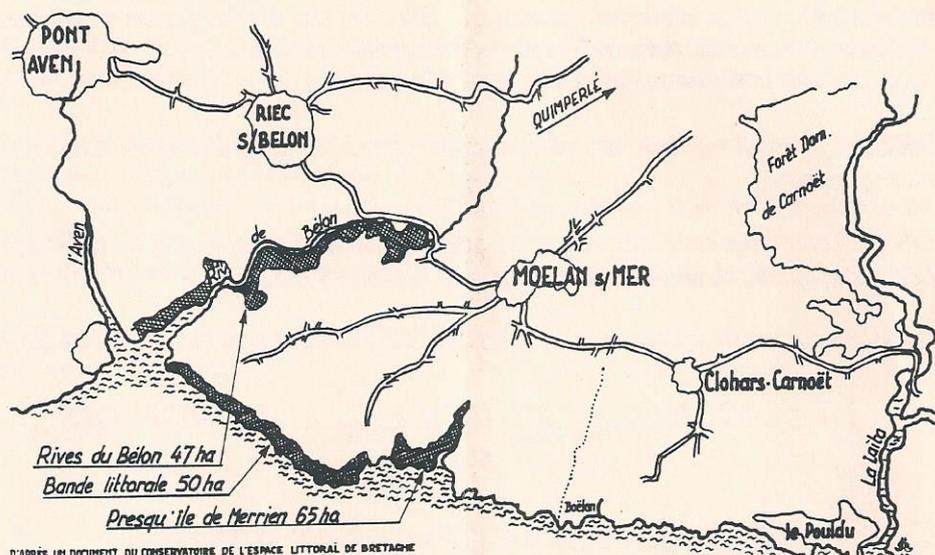
Membre Actif (60 F) – Donateur (100 F) – Bienfaiteur (200 F) de l'Association "Les Amis des Chemins de Ronde vous adresse par
ma cotisation.

Date et signature

Sur la commune de MOELAN SUR MER

Trois sites naturels protégés par le Conservatoire du Littoral

Entre la ria du Belon et la ria du Merrien, le littoral de MOELAN/MER offre trois espaces naturels protégés de grande qualité : 65 hectares de bois sur les rives du Merrien, 47 hectares de bois sur les rives du Belon et 50 hectares de landes typiques de la Bretagne sur la bande littorale qui s'étire entre les deux rias.



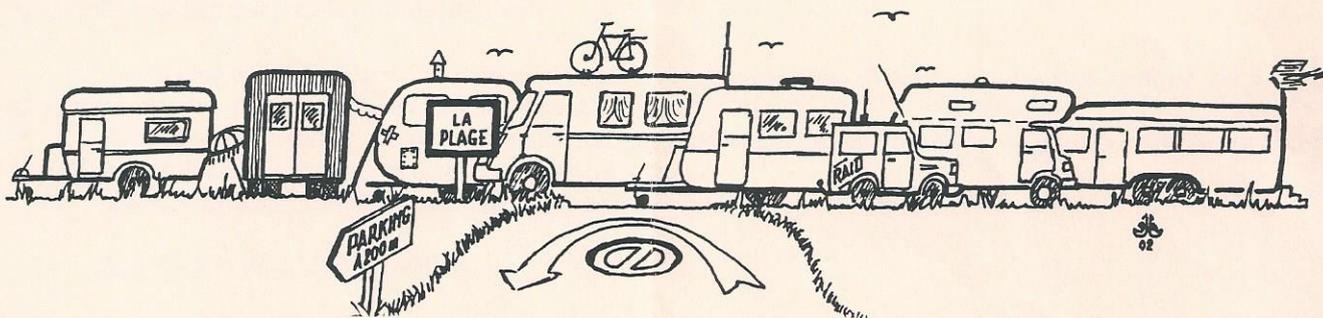
La gestion de ces espaces naturels est assurée par la Commune de MOELAN/MER qui a recruté un garde, et grâce à l'aide du Département du Finistère.

Elus, associations de protection de la nature, collectivités locales se sont associés sur cette commune pour permettre la sauvegarde de sites de qualité écologique, historique, touristique et paysagère remarquables.

Sur toute la commune et à travers ces espaces, 60 km de sentiers balisés, entretenus par les services municipaux, rejoignent le sentier littoral et invitent à de magnifiques randonnées à la découverte de sites à la beauté toujours renouvelée au gré des saisons.

Des ouvrages d'art ont été construits par la municipalité pour franchir les passes difficiles au bord des falaises, des criques ont été paysagées en respectant la flore.

Nous regrettons donc que des sites aussi remarquables sur la bande littorale (non protégée par le Conservatoire du Littoral) soient livrés en période estivale au caravanning sauvage qui parfois se sédentarise malgré un stationnement de caravanes réglementé.



Nous regrettons aussi qu'au bord de la plage de Tenez, les trois mètres de la servitude littorale entre le camping et le bord de la falaise qui domine la plage, s'effritent peut-être sous la pression renouvelée des caravanes qui s'installent chaque été sur ce site vulnérable.

Moëlan, station touristique de qualité !

Ce magnifique objet d'art, bardé de frisette, paraît décidé à rester "un certain temps" en zone ND, dans la bande des 100 mètres. Des terrassements viennent en outre d'être entrepris autour de la caravane (Sept-Oct. 93).



Sur la commune de CLOHARS CARNOET

Un site remarquable protégé par le Conservatoire du Littoral

Au bord de la Laïta, en lisière de la forêt domaniale de Saint-Maurice, le domaine de l'Abbaye de Saint-Maurice a été acquis par le Conservatoire du Littoral qui assure la restauration des bâtiments et du site d'une beauté grandiose, très appréciée des Lorientais.

Site à découvrir ou à redécouvrir.

Georgina FLORIET,

Amis des Chemins de Ronde du Finistère.

*

En suivant l'Odet...

Petit fleuve descendu des Montagnes Noires, l'Odet parcourt une quarantaine de kilomètres avant d'arriver aux abords de Quimper. Là, dominée par l'escarpement rocheux du Stangala, site remarquable, la rivière s'encaisse entre des versants boisés avant de traverser sa capitale, au charme de laquelle elle contribue.

Délaissant le centre de la cité, l'Odet s'élargit et s'ouvre à une vie nautique intense, en saison. Nous pouvons déjà admirer sa vallée, si belle malgré la mainmise de l'homme. Il suffit d'emprunter le chemin de halage pour apprécier ces lieux dont le visage change à tout moment avec la lumière, l'humeur des marées, le passage d'un voilier ou les ébats des mouettes et des cormorans.

Nous arrivons au port de Corniguel, situé à l'entrée de la baie de Kérogan. Aucune route ne longe la rivière et, si l'on veut découvrir les merveilleuses demeures qui parsèment les rives dont le charme naturel est ici conservé, les sous-bois romantiques où se mêlent en saison, pour le plaisir de l'oeil, le rose des massifs de rhododendrons et l'or des genêts, les Vire-Court, endroit sauvage et grandiose qui a ses légendes, il est indispensable de prendre la vedette à bord de laquelle nous pouvons rêver, en contemplant le prestigieux décor qui nous entoure.

Une heure environ de superbes découvertes et l'Odet nous dévoile son estuaire, surplombé par l'élégant pont de Cornouaille.

Apparaît alors dans un site verdoyant, Bénodet, charmante station balnéaire d'où l'on a de magnifiques panoramas.

L'Océan est là, tout proche. "La plus belle rivière de France" a terminé son voyage.

Monique LANESVAL,

A.C.R. 29

Note : il s'agit de notre première sortie 1994 (voir p.25)

LE LITTORAL ... J'Y MARCHE ... J'Y VEILLE...

La mort d'un écureuil

Une rivière, un moulin, un jardin, une belle touffe de bambou qui me sert de cabanon ; pour mes repas, des chênes pleins de glands ; des gens sympathiques qui aiment les animaux et qui entretiennent mon environnement : voilà mon décor, mon cadre de vie. Ici, tout chante : les oiseaux, bien sûr, mais aussi les fleurs, la rivière, les feuilles des arbres.

Quoi de mieux pour qu'un écureuil vive heureux ? Eh oui, mais voilà ! En cet automne 1986 qui démarre comme un été, les fruits en abondance ont attisé ma gourmandise ; avec ces bons fruits secs, j'ai eu la pépie. Pour étancher ma soif, j'ai sauté sur la berge de la rivière et j'ai bu à longues lapées.

Dans ma précipitation, je ne me suis pas rendu compte que l'eau était noire, qu'elle avait une odeur, un goût. Je suis tombé dans un piège comme une vulgaire souris, un affreux rat, qui savourent un raticide qui leur coupera la vie.

Ma langue, ma gorge, mon estomac me brûlent, il y a comme des noeuds dans mes tripes. J'ai attrapé une gastro-entérite, une de ces diarrhées qui m'a vidé au point que ma queue au panache sans pareil, ma fierté, n'était plus que celle d'un de ces bâtards de chien qui sort de l'eau.

Je me suis approché du moulin pour que le maître m'aperçoive et me porte secours. Cela va de plus en plus mal. Mes forces me lâchent et tout se met à tourbillonner autour de moi. Je perds toutes notions. J'ai les quatre pattes en l'air, elles remuent encore.

Je perçois des voix, celle du propriétaire du moulin, mon ami : c'est vrai, nous partageons le même territoire.

Un de ses amis qui l'accompagne me prend par la peau du cou comme on soulève un chat, il me conduit à mon cabanon. Là, je rends le dernier soupir en pensant à tous mes amis qui risquent de se faire prendre au piège de l'eau qui tue.

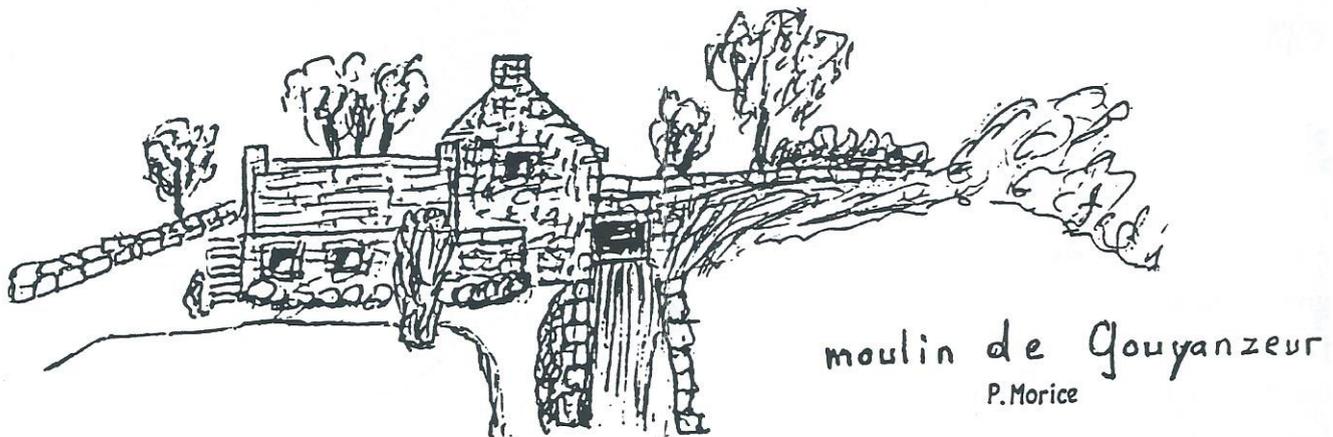


Tout là-haut, bien bien loin, j'arrive au paradis des animaux. Des chiens de garde gentils – qui ont voulu conserver leur emploi pour la forme – me conduisent parmi d'autres animaux.

J'ai appris plus tard que nous étions mis à part parce que nous n'étions pas morts de mort naturelle, comme on dit, mais morts victimes de l'homme. Rien que cette eau qui tue, il y avait des oiseaux, des poissons d'eau douce, des poissons d'eau de mer. Ah ! cette eau de mer !!!

Je n'aurais pas dû me faire prendre à boire de l'eau qui tue.

Déjà, après une longue envolée de pin en pin, j'avais pris une leçon après une soif qui m'étranglait : je m'étais désaltéré dans l'étang à marée. Pouah ! qu'elle était salée !



De là-haut, j'ai pu voir deux hommes qui s'affairaient près de mon cadavre et j'ai remarqué qu'ils avaient compris pourquoi j'étais mort. Ils se sont rendus près de la rivière ; l'eau noire coulait sur des pierres qu'ils ne voyaient plus tellement elles étaient recouvertes d'une couche grisâtre de je ne sais quoi de gélatineux.

Des poissons, le ventre en l'air, bloqués par des roseaux, ne descendaient pas le courant. Plus bas, dans l'étang à marée, des anguilles se tordaient de douleur en même temps que de petits bars, de petites plies, des crevettes....

Peu de temps après, ils m'ont tous rejoint là-haut. Cela a fait une grande arrivée de victimes de l'homme.

Le lendemain, tous ensemble, nous avons fait une pétition auprès du Créateur. Il nous a répondu avoir donné toutes libertés à l'homme dans tous ses actes. L'homme va même jusqu'à se suicider et à plus ou moins long terme, tuer son semblable.

J'espère qu'il n'en arrivera quand même pas là et que son bon sens se réveillera pour que tout notre petit monde animal vive en bonne intelligence avec nos amis les hommes et que, ensemble, ils puissent se désaltérer à l'eau de cette rivière et qu'il n'y ait plus de piège.

L'homme risquerait lui-même de s'y faire prendre.

P. MORICE.

Les Oiseaux

A la sortie du 20 juin 1993, sur le bateau qui glisse vers Guemesey, j'ai observé deux "**Fous de bassan**" posés sur la mer. Pour pêcher, ces oiseaux plongent verticalement, se lançant d'une hauteur de 40 mètres, et disparaissent sous l'eau, les ailes repliées.

Au pique-nique, vue splendide sur l'Atlantique. Tout près de nous, de juvéniles **moineaux** se laissent nourrir par leurs parents – quoique ceux-ci soient de taille identique – scène très amusante.

Promenade du 18 juillet 1993. Un **pigeon voyageur**, bagué, se repose chez M. Cavenec ; "bonne adresse" car il est bien nourri !

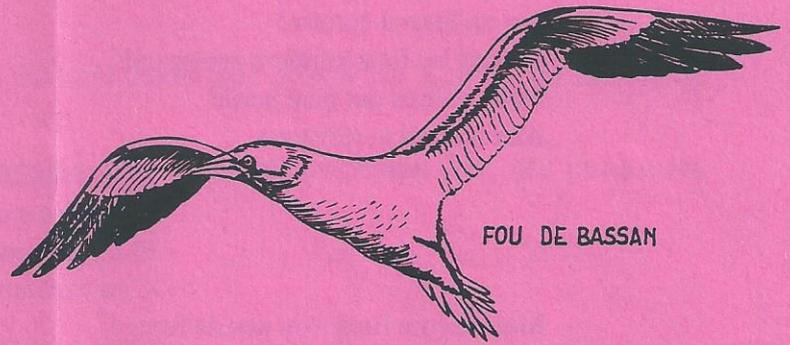
Le pique-nique est prévu face à la mer – merci les ACR ! – Nous apprécions la nature et le spectacle des oiseaux de mer: **Cormorans** sèchant leurs ailes ou plongeant sous les vagues et **Mouettes rieuses** toujours présentes avec leurs amusants capuchons bruns, trop courts pour couvrir l'arrière de leur tête.

Le 5 septembre, au bord de la ria d'Etel, en soirée. Le plaisir est complet : j'ai observé des **Sternes pierregarin**, une **Aigrette garzette** presque immobile, un vanneau huppé au vol zigzaguant.

Adeline, 8 ans, a apprécié un défilé de **cormorans** en vol.

Remercions généreusement les organisateurs de ces agréables sorties "**Amis des Chemins de Ronde**".

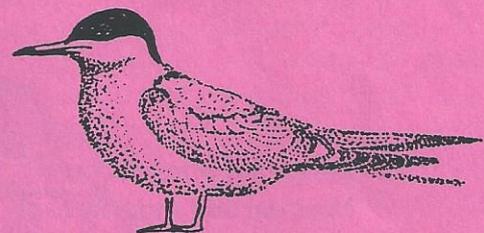
Paulette CHAMPION, Lorient.



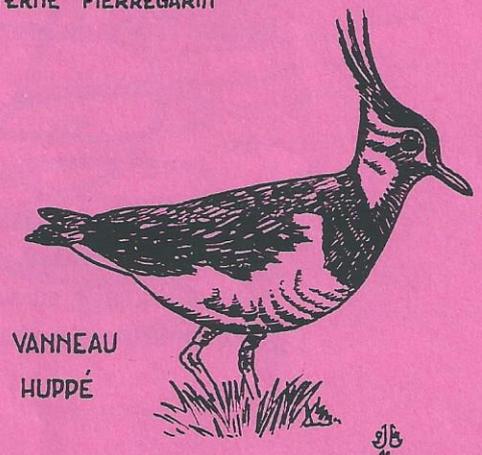
FOU DE BASSAN



CORMORAN



STERNE PIERREGARIN



VANNEAU
HUPPÉ

Les Tamaris

Sur un littoral éprouvé
Devant les flots toujours gourmands
Nos ancêtres ont bien pensé
Aux tamaris si résistants

Nous sommes ici depuis cent ans
Disent les rescapés en se courbant
Et à l'automne de notre vie
C'est une autre main qui nous détruit

Mais encore fiers d'un peu de force
En mémoire sont nos jeunes années
Quand sans entaille dans notre écorce
Nous étions alors vénérés

Si un enfant d'un geste naïf
Nous arrachait une branche fleurie
Il se sentait aussitôt fautif
Et se croyait déjà puni

Au coude à coude comme une armée
Nous avons fait front à la mer
Sous la garde des douaniers
En sentinelles, non sans misère

L'Ile de Groix, oh ! la maline
Nous salue chaque matin
Quand les vagues amoureuses et câlines
Chantent leur doux refrain

Mais quand par colère elles tonnent
Et s'acharnent sous nos pieds
C'est la Nature et on pardonne
Car la nature c'est l'amitié

Battus par le vent et le sable
Témoins de vie et de morts
Brouillards et nuits interminables
Nous privent de Lomener et son port

Les orages et les embruns
Nous ont tour à tour menacés
Aujourd'hui, sorciers et magiciens
Renient l'effort de notre passé

On nous arrache les branches
Avec la hache ou la scie
C'est toute la reconnaissance
Pour le combat d'une vie

Bientôt sous les coups du bulldozer
Peut-être faudra-t-il en finir
Alors adieu amie, adieu la mer
La fin pour toujours c'est mourir

Marie-Thérèse Guiguen
Ploemeur-Kerpape, Février 1993

Informations

NOS SORTIES

Notre association est accueillie gracieusement aux Offices de Tourisme de Vannes, Lorient, Quimper où vous pourrez vous inscrire et obtenir tous les renseignements complémentaires sur la sortie projetée. Pour faciliter le travail des organisateurs, n'attendez pas le dernier moment pour informer les O.T. de votre participation.

Equipez-vous solidement. De bonnes chaussures de marche (montantes de préférence) sont indispensables.

Munissez-vous d'un pique-nique pour le midi.

CHANTIERS – RANDONNEES

Au cours de l'année, des activités ont lieu avec des associations amies des ACR du Morbihan. Participer, c'est les aider à la protection de l'environnement.

Den Dou Douar (Queven), Tarz Heol (Ploemeur), Mes et Vilaine (Penestin), La Vigie (La Trinité/mer), Les Amis de Carnac, Les Paludiers (Asserac), Moëlan Accueil, Les Marcheurs de Pen-ar-Bed (Saint-Renan), Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère et d'Ille et Vilaine. UNIVEM. Lanester (concours photo).

BALADES AQUARELLE SUR L'ILE DE GROIX

L'île de Groix en quelques coups de pinceaux.

Néophyte ou amateur, découvrez le plaisir de croquer sur le vif les multiples paysages de l'île de Groix. Un chemin de ronde vous permet d'accéder à tous les points du littoral, qui, par la variété de son relief, de son découpage et la richesse de ses couleurs, saura vous étonner et vous séduire.

Au gré des paysages et de votre inspiration, nous ferons des poses croquis.

Renseignements : J.C. Corlay "Groix, Art, Nature" 56590 Ile de Groix. 97 87 96 60.

L'ILE DE BERDER

dans le golfe du Morbihan, préservée de l'urbanisation, ouverte à la promenade, occupée par un centre de vacances largement fréquenté, est un symbole de mariage réussi du tourisme et de la protection des sites.

Ce symbole est gravement menacé. Alors que le Ministère de l'Environnement avait décidé d'acquérir cette île où se déroulent les débats de l'Université d'été de l'Environnement, Yves Rocher l'a battu d'une longueur. Le maintien dans les lieux de l'actuel locataire (LVT) est compromis par des multiples événements dont la presse se fait l'écho.

Les Amis des Chemins de Ronde ne peuvent rester indifférents à cette affaire. Le Chemin de ronde de Berder est ravissant mais très vulnérable à tous types d'accaparements. Vigilance et solidarité avec les défenseurs de l'île s'imposent. A suivre de très près.

L'Île de Batz

Sur la côte Nord du Finistère, un chenal aux eaux tourbillonnantes sépare Roscoff de l'Île de Batz. Les touristes y débarquent surtout l'été pour découvrir, de la 210ème marche du phare, un paysage idyllique car protégé des caravanes et des promoteurs... L'île est couverte de champs cultivés et il y a ici deux fois plus de tracteurs que de voitures. En plus des légumes, on y récolte le goémon depuis toujours.

Mais la population décroît et le maire se tourne vers l'agriculture biologique pour enrayer l'exode. Il veut conquérir les marchés de la capitale avec les légumes à la saveur si particulière de l'Île de Batz.

Vers l'agriculture biologique

* Il y a 190 ha cultivables sur l'Île de Batz. Aujourd'hui, 70 ha sont en agrobiologie. Ils donnent 2 000 tonnes de légumes "bio" sur les 6 000 produits par l'île.

* Voilà 5 ans que la culture "bio" s'est installée, par étapes successives, pour les pommes de terre, les choux, les tomates.

Amendement utilisé : le compost, les algues vertes et les algues sèches.

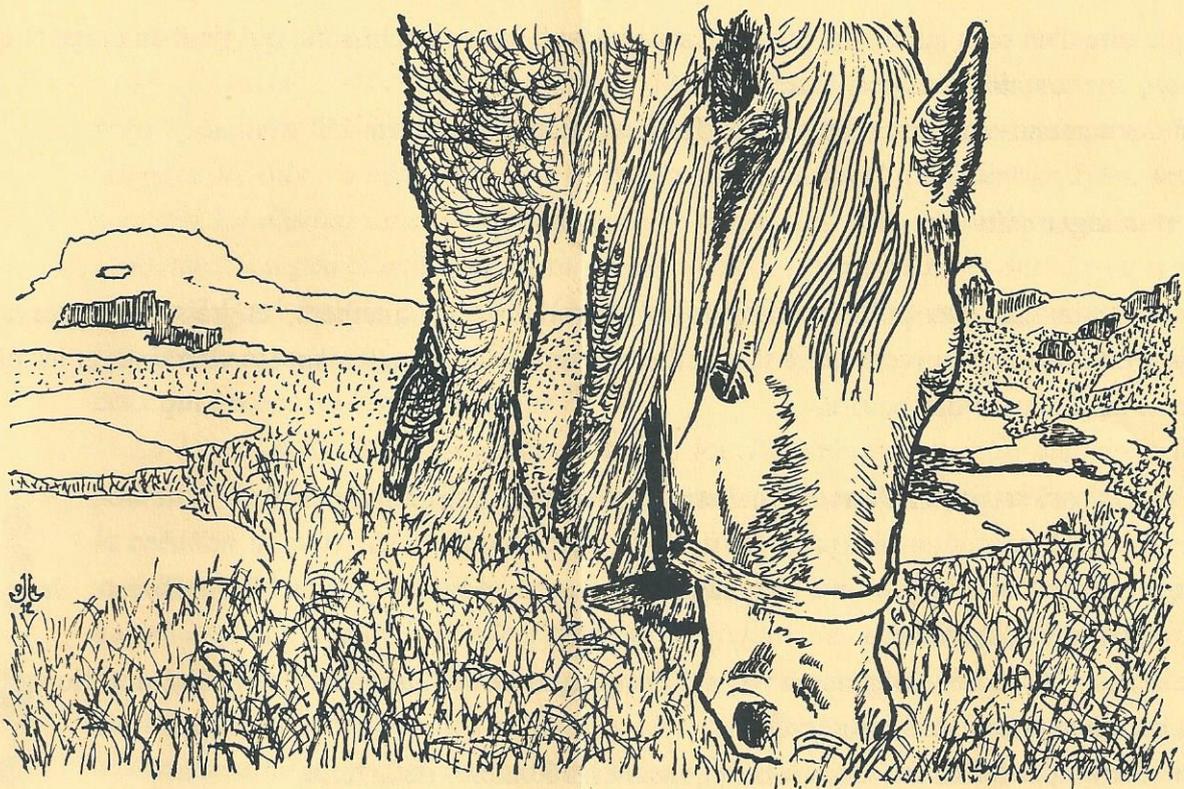
* Les producteurs "bio" de l'Île de Batz sont au nombre de 12, groupés dans un GAEC (Les frères Tanguy sont venus progressivement à la bio, suite à leur rencontre avec les producteurs de la presqu'île de Daoulas).

* La production de légumes biologiques de l'île sera dotée d'un logo "Île de Batz" et vendue de préférence en grandes surfaces, à des prix compétitifs, similaires à ceux des autres légumes. Ces producteurs sont venus à la culture "bio" par respect de la terre – respect transmis par leurs parents – et en réaction "à tous ces marchands de produits chimiques et de poisons".

Nous aurons le plaisir de rencontrer les frères Tanguy lors de notre visite de l'île. Il sera très intéressant de les écouter.

ILE DE BATZ....

UNE ÎLE TOURNEE VERS L'AVENIR.



Sur l'île de Batz, les chevaux poussent aussi bien que les légumes...

**Devons-nous rechercher des produits
de qualité pour nous nourrir ?**

Faire le choix de la qualité c'est :

1) Manger avec plaisir

En effet, les aliments poussés de productivisme agroalimentaire sont souvent insipides et lourds à digérer. N'oubliez pas qu'on leur ajoute des conservateurs, des colorants, des émulsifiants et beaucoup de sel pour leur redonner "saveur" et apparence.

Par contre :

* les aliments cultivés dans le respect des sols et de l'environnement sont savoureux et seuls dignes d'une véritable gastronomie.

* les légumes sont fondants, digestes ; ils ont gardé leurs vitamines et leurs sels minéraux (goûtez-moi un chou-fleur bio !).

* les fruits sont délicieux et parfumés (les pommes sentent "la pomme", les kiwis sont bien mûrs).

* on retrouve des viandes moelleuses qui ne fondent pas dans la poêle...

* et un jambon sans eau, sans nitrites, sans phosphates et sans colorants ? Quel régal !

* que dire d'un pain au levain, digeste sans oxydant, sans blanchissant, qui tient au corps et qui se conserve une semaine sans problème ?

* fi des camemberts sans goût, sans parfum, aseptisés comme leur lait stérilisé.

2) et manger sain

car les aliments non pollués, cultivés sans produits de traitement, engrais ni conservateurs d'origine chimique, préservent notre santé et nous apportent naturellement les vitamines et les oligo-éléments dont nous avons besoin.

3) mais aussi respecter l'environnement et préserver l'emploi agricole

L'agriculture biologique est authentiquement écologique, car elle respecte les sols, l'environnement et la nature.

* elle respecte le développement naturel des plantes et des animaux. La qualité nutritionnelle de nos aliments se trouve ainsi préservée.

* ne détruit pas les micro-organismes qui sont les ferments de la terre.

* n'appauvrit pas l'humus.

* ne transforme pas le bocage en terres cultivées à perte de vue.

* elle ne pollue pas la terre, ni les nappes phréatiques, et ne rejette pas de nitrates, ni de pesticides dans les rivières **ni dans la mer**.

* les élevages en plein air ne produisent pas de lisier mais un bon engrais naturel.

* l'agriculture biologique respecte les paysages.

* ne supprime pas les talus et les arbres qui protègent les champs contre les vents, la sécheresse et les inondations, et contribue à l'alimentation des nappes phréatiques.

L'agriculture et l'élevage intensifs font chuter les cours et le nombre d'agriculteurs. Le retour à une agriculture plus respectueuse de l'environnement créerait des emplois dans le monde agricole au lieu d'intensifier la désertification rurale (en 1992, on a estimé que 10% de reconversions créerait 100 000 emplois dans l'agriculture !).

Ainsi, se tourner vers une alimentation saine, c'est préserver notre cadre de vie et l'emploi en milieu rural.

Pourquoi vouloir à tout prix la surproduction s'il faut ensuite mettre les terres en jachère ?

Texte inspiré de "Nourrir la Vie" du Dr Lylian Le Goff.

L'agriculture biologique

préserve les eaux du littoral..

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association Loi 1901)

Protection du Littoral par le biais de la promenade côtière. Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la **PROTEGER**.

* ACTIVITES 1994 *

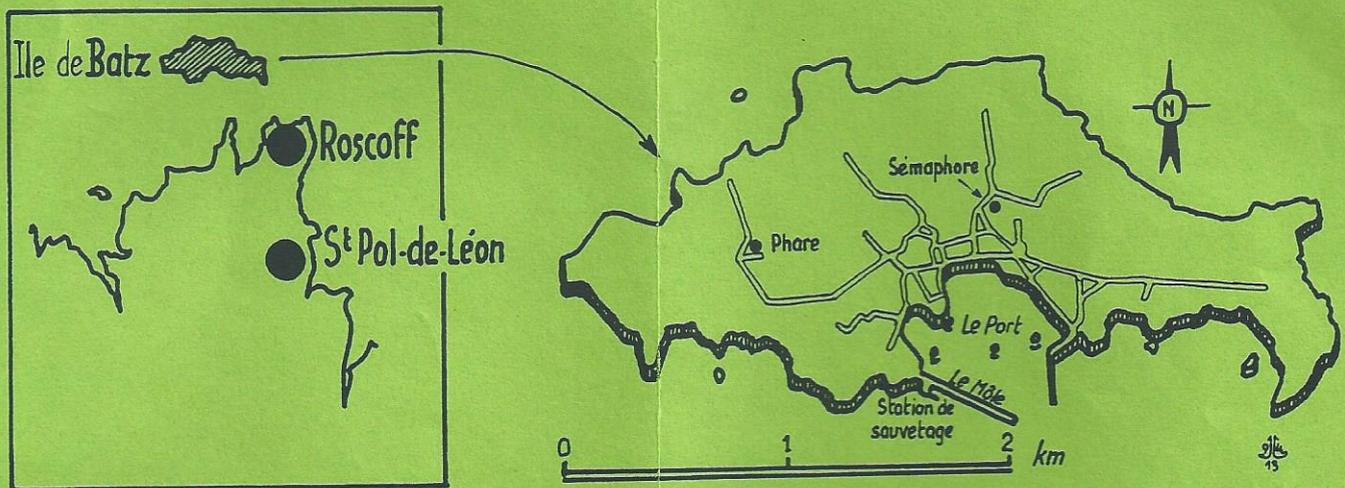
Dimanche 8 Mai : Les Bords de l'Odet, "la plus belle rivière de France".

Bénodet, Anse du Léty : une douzaine de kilomètres avec possibilité de fractionner.

Accompagnatrices : Mme Lanesval et Mme Directeur (ACR 29).

Dimanche 19 juin : Ile de Batz (29). Tour de l'île : 12 km.

En matinée, la côte Ouest ; visite du phare (70 m). Panorama sur la côte du Léon. Après-midi, la côte sauvage et retour par Kerskao avec visite d'une exploitation agricole spécialisée en agrobiologie ; explications de M. Tanguy, exploitant. Le départ sera matinal. Transport des sacs à pique-nique assuré.



Dimanche 24 juillet : la Bais de Morlaix.

Les rives de la Penzé. Ile Callot (témoins de la vie des anciens goémoniers : demeures, fours, etc...). Carantec avec ses nombreux sites. Le château du taureau. La baie somptueuse : deux heures inoubliables en bateau. Morlaix, sa vieille ville. Accompagnateur : M. Daniel Boas.

Dimanche 21 août : Les Dunes et le Marais

Baie de Pont Mahé (Asserac 44). Pors-Er-Ster (Piriac 44). Rencontres avec les paludiers au travail. Soutien aux Amis de Piriac. En soirée : grillades.

Dimanche 4 septembre : l'Ile d'Houat

Un réseau de petits chemins assure une multitude d'itinéraires. Il nous permettra de découvrir en toute tranquillité cette charmante île (tour complet 9 km). Visite de "Eclonium". Patricia et Jean-Claude se feront un plaisir de vous guider dans ce paradis des amoureux de la mer. Au retour, la rivière de La Trinité. Grillades chez Rémy.

Dimanche 9 octobre : Plougoumelen - Le Bono

Le matin : 6 km. Pique-nique.

L'après-midi, embarquement au Bono sur la vedette "Angélus" pour le Golfe et ses Iles. A pied, Baden - La Pointe du Blair et son nouveau sentier.

Samedi 3 décembre : Assemblée Générale à Lorient

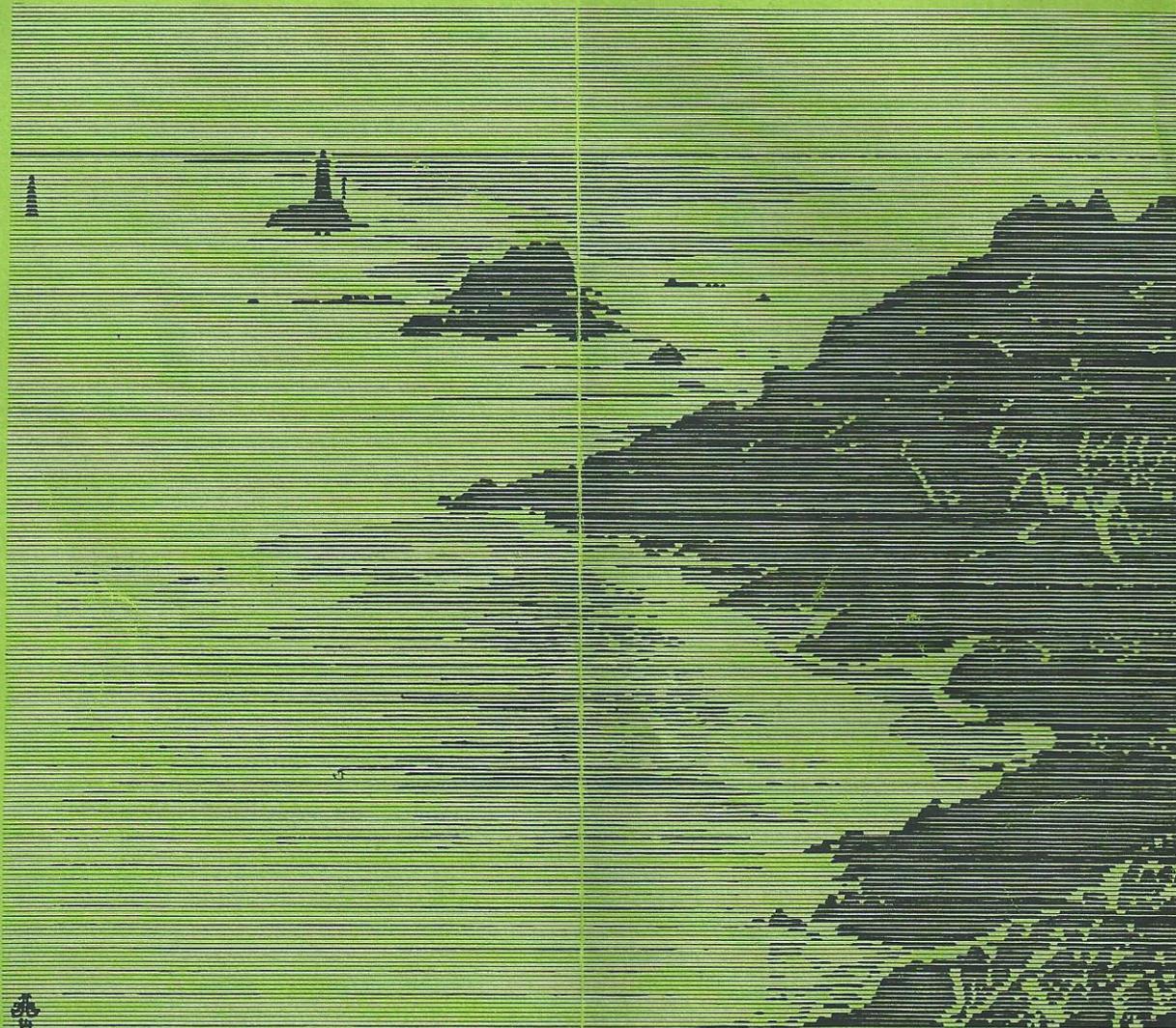
Plateau des 4 Vents, rue du Professeur Mazé (débat, projet, projections).

Des cars seront mis à la disposition des adhérents aux départs de Quimper, Pénestin, Vannes.

Nota : voir la rubrique "Informations" en page 21.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Le littoral victime de son attrait



La Pointe du Raz

Demain un site réhabilité ?